



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

examens et concours

Question écrite n° 84844

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question du niveau des examens nationaux (diplôme national du brevet, épreuves anticipées de français, baccalauréat). Les élèves ayant passé les épreuves sont confrontés à des énoncés parfois trop ardu, comme ce fut récemment le cas pour l'épreuve de physique-chimie du bac scientifique, où de nombreuses connaissances majeures du programme (telles que l'acoustique, les ondes ou encore la spectroscopie) n'ont pas été mobilisées. De ce fait, les correcteurs des copies-test de l'Académie de Rennes étaient en deçà de 8 de moyenne générale. L'Union des professeurs de physique-chimie a souligné le fait que « les trois exercices du sujet d'enseignement scientifique sollicitaient des capacités qui ne sont pas maîtrisées par l'élève moyen que nous avons dans nos classes ». Les professeurs ont donc pour consigne de revaloriser les copies, en surévaluant les questions basiques et en accordant finalement peu de points aux questions nécessitant une réflexion. Les copies se voient donc remontées d'environ 1,5 à 3 points. De la même façon, pour le diplôme national du brevet (DNB), les collégiens ont traité un sujet bien plus facile en comparaison avec la préparation suivie durant toute leur année. En effet, de simples applications de formules de cours étaient attendues, ne laissant qu'une faible place à la réflexion personnelle de chaque élève. En revanche, l'année précédente, l'épreuve s'était avérée trop ardue, avec des problèmes trop peu guidés. Enfin pour l'épreuve anticipée de français (EAF), l'objet d'étude sélectionné était le théâtre et sa représentation et la dissertation portait sur les effets de la représentation sur les émotions suscitées à la lecture. Bien que la plupart des lycées proposent des sorties théâtrales ou encore des visionnages de pièces certains ne le font pas. De plus certaines familles ne disposent pas de moyens financiers pour assurer ces sorties à leurs enfants. L'épreuve proposée n'est alors pas totalement équitable pour tous les élèves avec un avantage pour ceux qui ont eu la chance de se rendre au théâtre. Face à de telles incohérences, il souhaite l'interroger sur les mesures pouvant être prises pour proposer des épreuves adaptées à un niveau national, afin de valoriser le travail des élèves et de leurs professeurs.

Texte de la réponse

Les sujets des baccalauréats et du diplôme national du brevet sont nationaux. Ils sont conçus par des commissions d'élaboration des sujets (CES) conformément à la procédure établie dans la circulaire no 2012-059 du 3 avril 2012. Ces commissions sont présidées par des inspecteurs généraux de l'éducation nationale et des universitaires qui veillent avec les professeurs membres des CES à la conformité des sujets aux programmes. Les professeurs membres des CES qui élaborent des sujets, au même titre que les professeurs sollicités pour les tests, sont tous des enseignants exerçant en classe de terminale ou de première dans différentes académies. En conséquence, la conception de sujets inédits est l'œuvre d'enseignants au contact des élèves, les sujets devant être réalisables, conformes à la réglementation de l'épreuve et adaptés aux programmes officiels et au niveau moyen des élèves. Les thèmes abordés dans le sujet de physique chimie de la session 2015 relèvent de la mécanique (dynamique et énergétique), de la chimie (structure d'une molécule, synthèse d'un acide et dosage d'une substance contenue dans une boisson courante) et de la partie du programme

portant sur le transfert quantique d'énergie. Ces trois parties relèvent des « connaissances majeures du programme ». En raison de la durée de l'épreuve et de la nécessité de ne pas limiter l'évaluation à la restitution de connaissances mais d'évaluer aussi des compétences en lien avec la démarche scientifique, il ne peut être procédé, lors d'une épreuve écrite de baccalauréat, à une évaluation exhaustive des connaissances majeures du programme. L'épreuve de la session de juin 2015 s'inscrit dans une mise en cohérence progressive avec les attendus de la formation, cohérence initiée en 2013 (dernière année de la mise en place de la réforme du lycée et considérée comme une année de transition) et poursuivie en 2014, puis en 2015. Les attendus de la formation sont ambitieux comme le rappelle l'extrait suivant du préambule du programme du cycle terminal de la série S : « Au cycle terminal de la série S, les élèves ayant fait le choix d'une orientation scientifique, le programme a pour ambition de développer leur vocation pour la science et les préparer à des études scientifiques post-baccalauréat ». Le sujet a été conçu pour répondre lui aussi à cette ambition légitime ; l'objectif visé était d'évaluer une grande diversité de connaissances et de compétences attestant du niveau de maîtrise de la démarche et du raisonnement scientifiques. En ce qui concerne le sujet de français, l'objet d'étude « le texte théâtral et sa représentation, du XVII^{ème} siècle à nos jours » fait partie du programme. La dissertation n'est pas un exercice imposé ; les élèves pouvaient choisir l'un des deux autres exercices d'écriture : le commentaire du texte de Laurent Gaudé, *Le tigre bleu de l'Euphrate*, ou l'exercice d'invention, qui portait sur l'extrait de la pièce d'Eugène Ionesco, *Le roi se meurt*. Sur le théâtre, c'est la relation entre texte et représentation qui fait l'objet du travail en classe de première, et c'est l'une des caractéristiques majeures du texte théâtral que d'être écrit pour être joué : tous les élèves ont donc eu, dans les classes, l'occasion de voir des captations ou des extraits de mises en scène, même si certains, pour des raisons d'éloignement par rapport aux théâtres et/ou de programmation des spectacles, ont moins de facilités à fréquenter les théâtres ou n'ont pas eu la possibilité d'assister à des représentations. Tous les élèves de classe de première ont travaillé sur la relation entre texte et représentation et ont été amenés à réfléchir sur des problèmes du type de celui qui est formulé dans le sujet. Ci-dessous, le paragraphe qui, dans les programmes, définit l'objectif du travail sur l'objet d'étude en question : « L'objectif est de faire découvrir des œuvres théâtrales qui renouvellent les formes classiques étudiées en seconde, mais aussi de sensibiliser les élèves à l'art de la mise en scène, notamment dans sa capacité à enrichir l'interprétation. La réalisation scénique déterminant profondément l'écriture des textes dramatiques et permettant d'en faire jouer pleinement les effets, on s'attache à faire percevoir aux élèves les interactions entre texte et représentation. Prenant appui sur une programmation locale ou sur des captations, l'étude proprement littéraire du texte théâtral sera étayée par l'analyse de mises en scène comparées, et prendra ainsi en compte les données propres de la dramaturgie ». L'inspection générale de l'éducation nationale ayant suivi les corrections du baccalauréat a parfaitement connaissance des difficultés rencontrées et apportera son soutien aux professeurs dans l'application des programmes et le niveau attendu des candidats.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84844

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5344

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2807